

COMMUNE DE STE GEMMES LE ROBERT

Nombre de membres dont le conseil municipal est composé : 14

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers qui assistaient à la séance : 12

PROCÈS - VERBAL

De la réunion du Conseil Municipal

Du 5 janvier 2016

Le 5 janvier 2016, à 20 heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 29 décembre 2015, se sont réunis à la Mairie de Sainte Gemmes le Robert, sous la présidence de Monsieur André BOISBOUVIER, Maire.

PRESENTS : MM André BOISBOUVIER, Bernard MOULLÉ, Régis BLANCHARD, Thierry HEURTAULT, Mme Cécile CLÉMENT, MM. Julien DELCOUR, Sébastien MAZURIER, Mmes Séverine DURET, Valérie MÉZIÈRE, M. Daniel ANGOT, Mmes Séverine CHÉRAULT et Marie GIRARD.

ABSENTS EXCUSÉS : MM. Eric LEBLANC et Yoann RENARD

Le Conseil Municipal a désigné, Madame Marie GIRARD, secrétaire de séance.

REHABILITATION DE LA MAIRIE : APPROBATION DU PROJET DEFINITIF

Vu la délibération en date du 6 mai 2015 où le conseil municipal a décidé la réhabilitation de la mairie,

Vu la délibération en date du 8 juillet 2015 confiant la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation de la mairie au cabinet Sourty Pierre de Mayenne pour une estimation prévisionnelle de travaux de 177 500 € HT,

Vu l'Avant-Projet Définitif 04 dressé par le Cabinet Sourty, maître d'œuvre, en date du 11 décembre 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ou à la majorité et vote à main levée dont les résultats sont les suivants, décide :

- d'approuver l'avant-projet définitif qui a été présenté par le cabinet Sourty, maître d'œuvre,
- de lancer la consultation des entreprises suivants la procédure des marchés adaptées (article 28 du code des marchés publics),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'état, du Conseil Régional, du Conseil Général et de tout autre organisme.

AUTORISATION DE DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable concernant la réhabilitation de la mairie.

TOITURE ECOLE PUBLIQUE DU ROCHARD : DEVIS

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal le devis de l'entreprise D.B.M. d'Evron concernant la réfection de la toiture du préau de l'école publique du Rochard en RPI avec l'école publique de Mézangers. Le conseil municipal, après délibération, demande à Monsieur le Maire de solliciter auprès d'une autre entreprise, un autre devis.

DEMANDE DE SUBVENTION « REGROUPEMENTS PEDAGOGIQUES D'ECOLES RURALES »

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide auprès du Département au titre du « regroupements pédagogiques d'écoles rurales » pour l'opération suivante :

- la réfection totale de la toiture du préau de l'école publique du Rochard en RPI avec l'école publique de Mézangers car cette toiture est très vétuste et difficile à entretenir. Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 9 567.70 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide de réaliser la réfection totale de la toiture du préau de l'école publique du Rochard en RPI avec l'école publique de Mézangers pour un montant prévisionnel de 9 567.70 € HT.
- s'engage à réaliser ces travaux sur l'année 2016 et les inscrire au budget en section d'investissement,
- autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre du « regroupements pédagogiques d'écoles rurales » pour l'opération susvisée.

DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR 2016 POUR LE RPI ET LA REHABILITATION DE LA MAIRIE

DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2016 SECTEUR BATIMENTS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX POUR REHABILITATION DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire expose qu'il est envisagé la rénovation complète de la mairie (secrétariat et salle du conseil) avec mise aux normes isolation, accessibilité aux personnes à mobilité réduite, réfection de la façade et de la toiture et ce dans la continuité de la rénovation de la salle des fêtes.

Il explique que cette réhabilitation de la mairie correspond à une opération éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2016.

A ce titre, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide de solliciter une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2016 pour cette opération.

Le Conseil municipal approuve le plan de financement, comme suit :

✚ Montant de l'achat	:	177 500 € HT + MO 12 070 € HT
✚ Montant de la D.E.T.R sollicitée	:	88 750 € HT (50 % Montant HT)
✚ Part communale	:	100 820 € HT

- autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tout document à intervenir sur cette opération,
- décide l'inscription des crédits nécessaires aux écritures d'ordre à passer en accord avec le Receveur de la Commune, au versement des fonds libres affectés au financement de cette opération.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2016 SECTEUR SCOLAIRE POUR REFECTION DE LA TOITURE DU PREAU DE L'ECOLE PUBLIQUE DU ROCHARD EN RPI AVEC L'ECOLE PUBLIQUE DE MEZANGERS

Monsieur le Maire expose qu'il est envisagé la réfection totale de la toiture du préau de l'école publique du Rochard en RPI avec celle de Mézangers

Il explique que cette réhabilitation de la mairie correspond à une opération éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2016.

A ce titre, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide de solliciter une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2016 pour cette opération.

Le Conseil municipal approuve le plan de financement, comme suit :

✚ Montant de l'achat	:	9 567.70 € HT
✚ Montant de la D.E.T.R sollicitée	:	4 783.85 € HT (50 % Montant HT)
✚ Part communale	:	4 783.85 € HT

- autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tout document à intervenir sur cette opération,
- décide l'inscription des crédits nécessaires aux écritures d'ordre à passer en accord avec le Receveur de la Commune, au versement des fonds libres affectés au financement de cette opération.

TRAVAUX REHABILITATION DE LA MAIRIE : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL

Monsieur le Maire expose qu'il est envisagé la rénovation complète de la mairie (secrétariat et salle du conseil) avec mise aux normes isolation, accessibilité aux personnes à mobilité réduite, réfection de la façade et de la toiture et ce dans la continuité de la rénovation de la salle des fêtes.

Les membres du Conseil Municipal approuvent l'opération et son plan de financement et autorisent Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à solliciter une subvention au conseil régional, et à signer tout document complémentaire dans le cadre de la mise en oeuvre de cette opération.

TRAVAUX REHABILITATION DE LA MAIRIE : DEMANDE DE RESERVE PARLEMENTAIRE

Monsieur le Maire expose qu'il est envisagé la rénovation complète de la mairie (secrétariat et salle du conseil) avec mise aux normes isolation, accessibilité aux personnes à mobilité réduite, réfection de la façade et de la toiture et ce dans la continuité de la rénovation de la salle des fêtes.

Afin de mettre en action ce plan, il convient de procéder à la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire auprès du Député.

Monsieur le Maire demande donc aux membres présents de l'autoriser à :

- procéder à la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire.
- effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de ce dossier.

DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL :
Mardi 19 janvier 2016 à 20 H 00.